



PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE



santé
famille
retraite
services

2026-2027

SOMMAIRE

I. PRESENTATION / CONTEXTE

II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

III. MOYENS

A. Moyens matériels

- B. Moyens humains
1. Cadre législatif
 2. La direction
 3. L'équipe d'animation
 4. L'assistant sanitaire

IV. FONCTIONNEMENT

A. Horaires

B. Déroulement

C. Projets d'animation

V) EVALUATION

I. PRESENTATION / CONTEXTE

La commune de Galgon se situe dans la Communauté des Communes du Fronsadais en Gironde et accueille plus de 3000 habitants.

Sur le plan éducatif et des loisirs, la commune compte une école maternelle et une école élémentaire, un accueil périscolaire, un ALSH communautaire et de nombreuses associations sportives et culturelles.

Les deux écoles comptent environ 300 élèves, l'accueil périscolaire est donc un outil indispensable afin de répondre aux besoins des familles avec un rôle éducatif en complément de l'école.

L'accueil périscolaire est déclaré auprès du service Départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de la Gironde et conventionné avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Gironde au travers de la Convention Territoriale Globale (CDC du Fronsadais).

L'accueil périscolaire dispose de deux sites :

- L'école maternelle de Galgon, 4 place du marché, 33133 Galgon, accueille les enfants de l'école maternelle.
- L'ALSH, 4 esplanade Charles de Gaulle, 33133 Galgon, accueille les enfants de l'école élémentaire.
- L'équipe est composée d'un directeur, d'une directrice adjointe et d'une équipe d'animation sur chaque site.
- La directrice adjointe est référente au niveau de l'accueil périscolaire élémentaire, et une animatrice est référente au niveau de l'accueil périscolaire maternelle.

Ce projet pédagogique décline, les objectifs pédagogiques, les moyens mis en place, le fonctionnement et les moyens d'évaluation pour le site de L'ALSH.

La mairie met en place un projet éducatif avec des objectifs et des priorités afin de proposer une offre de service cohérente et coordonnée en direction des enfants.

Orientations éducatives :

- ***Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique, morale et affective.***
- ***Permettre l'apprentissage de la socialisation et de la citoyenneté.***
- ***Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative.***
- ***Développer l'autonomie.***
- ***Développer l'écocitoyenneté.***
- ***Contribuer aux besoins des familles, soutenir leurs implications et créer une relation de confiance.***
- ***Etre cohérent et complémentaire avec le projet des écoles.***

II. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Favoriser l'épanouissement de l'enfant en assurant sa sécurité physique morale et affective.

- Mettre en place un cadre rassurant et sécurisant pour les enfants.
- Mise en place de valeur commune (tolérance, justice, politesse...).
- Sensibiliser l'enfant au respect des autres et de soi-même.
- Avoir une attitude bienveillante.
- Apporter du temps d'écoute et de dialogue.
- Respecter les rythmes de vie.

Moyens :

- Établir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants, affichés dans l'APS.
- Utiliser des locaux et du matériel aux normes et adaptés.
- Attention particulière suite à des accidents : trousse et armoire à pharmacie à proximité et mise en place d'un registre et d'un protocole de soins.
- Mise en place de moments de dialogue à travers les temps de parole.
- Être à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
- Respecter le repos, le « rien faire ».
- Installer des pôles permanents donnant la possibilité à l'enfant de choisir et de proposer des activités variées.

Permettre la socialisation et la citoyenneté

- favoriser le vivre-ensemble.
- Permettre de monter des projets collectifs et de les mener à bien.
- Encourager les idées et les initiatives.
- Proposer des activités manuelles, physiques, culturelles variées.
- Valoriser les productions, les réalisations.

Moyens :

- Établir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants.
- Écouter les différentes propositions et prendre les décisions ensemble (temps de parole).
- Mise en place d'une boîte à idée.
- Proposer différentes activités encadrées ou en autonomie.
- Afficher, mettre en avant les réalisations.

Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative

- L'accueil est ouvert aux enfants en situation de handicap ou de pathologies particulières.

Moyens :

- Aménagement des locaux afin de permettre l'accès à tous.
- Mise en place de PAI.
- Une assistante sanitaire est désignée : Bos Camille

Développer l'autonomie

- Permettre à l'enfant de faire ses propres choix.
- Positionner l'enfant comme acteur de son temps de loisirs.
- Permettre à l'enfant de faire des activités, des jeux sans les animateurs.
- Apprendre les gestes du quotidien et les règles d'hygiène.

Moyens :

- Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.
- Etre à l'écoute des choix et des envies des enfants.
- Installer des pôles permanents donnant la possibilité à l'enfant de choisir.
- Proposer différentes activités encadrées ou en autonomie sans obligation pour l'enfant.
- Impliquer les enfants dans le rangement du matériel et assimiler les règles d'hygiène (lavage de main).

Développer l'écocitoyenneté

- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- Permettre aux enfants de découvrir la nature.
- les initier au tri et à la gestion des déchets.
- Utiliser des matériaux recyclés ou de récupération.

Moyens :

- Mise en place d'un composteur.
- Création d'un jardin potager et botanique.
- Tri sélectif au sein de l'accueil.
- Mise en place de semaine « goûter zéro emballage ».
- Utiliser pour les activités un maximum de matériaux de récupération ou recyclés.

Contribuer aux besoins des familles, soutenir leurs implications et créer une relation de confiance

- Répondre aux familles quant à leurs besoins de garde liés à leurs activités.
- Instaurer une relation de confiance.
- Informer les familles.
- Être un lien entre les familles et l'école.

Moyens :

- Accueillir et faire connaissance.
- Favoriser la communication : par mail, par le dialogue aux temps d'accueil du matin et du soir, par les conseils d'école, par l'affichage à l'entrée de l'accueil périscolaire, par l'association des parents d'élèves.
- Transmettre les informations utiles entre les parents et l'école.
- Mise en place d'un règlement intérieur.

Etre cohérent et complémentaire avec les projets des écoles

- Favoriser la mise en cohérence entre le temps scolaire et périscolaire.
- Accompagner les enfants dans leur travail scolaire : proposer aux enfants un temps où ils peuvent faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Moyens :

- Echanges quotidiens avec l'équipe éducative de l'école élémentaire.
- Règles de vie générales communes entre l'école et l'accueil périscolaire.
- Mettre à disposition et aménager 2 salles dédiées aux devoirs encadrées par 2 animatrices.
- Accompagner les enfants dans la production de leurs devoirs (notamment les CP/CE1/CE2 et ceux qui le demandent).
- Permettre aux plus grands de réaliser leurs devoirs en autonomie pour ceux qui le demandent.

III. MOYENS

A. Moyens matériels

L'accueil élémentaire s'effectue dans l'ALSH, il est composé de deux étages et d'une cour extérieure.

- **Rez-de-chaussée et cour extérieure :**

- Deux salles où les enfants peuvent faire leurs devoirs.
- Deux vestiaires pour ranger leurs affaires.
- Une salle d'activité principale et une petite salle d'activité où les enfants jouent, s'activent sur un projet défini, s'expriment et partagent des moments en commun, se reposent, lisent (coin calme, cabane) dans l'attente de la rentrée des classes ou du retour des parents.
- Un espace extérieur devant le bâtiment avec une entrée/sortie principale et une autre permettant l'accès aux structures extérieures (notamment l'école).
- Un espace extérieur derrière le bâtiment avec un préau, un potager et un accès pompier.
- Un préau avec tennis de table et baby-foot
- Du matériel pédagogique et sportif adapté à leur âge.

- **Étage :**

- une réserve et une salle des animateurs avec une cuisine.

- **Infrastructure communale :**

- Stade de football, terrains de tennis, city stade.
- Bibliothèque.
- Foyer communal.

B. Moyens humains

1. Cadre législatif

L'accueil périscolaire est encadré par un directeur, M. Carboni Cédric, une directrice adjointe, référente du site, Mme Bos Camille, et une équipe d'animation.

- **Taux d'encadrement :**

- Plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants (capacité d'accueil 84 enfants)

2. La direction

L'APS de Galgon est composé d'un directeur, titulaire d'un DUT Carrières Sociales option animation sociale et socioculturelle et d'une directrice adjointe, titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

- **Le rôle du directeur :**

Sa présence est nécessaire sur, ou à proximité des lieux de déroulement de l'accueil. Il est le garant du projet pédagogique.

Il a la responsabilité de :

- Organiser et dynamiser le travail des personnels prenant part à l'accueil.
- Planifier les activités et mobiliser les animateurs pour l'encadrement de celle-ci.
- S'assurer des conditions d'hygiène et de sécurité de l'accueil.
- Développer la relation entre les parents, organisateurs et enseignants.
- Accompagner et conseiller les animateurs.
- Rendre compte du déroulement de l'accueil à l'organisateur.
- Évaluer l'accueil avec l'ensemble des partenaires (animateurs, parents, enfants, organisateur, financeurs).

3. L'équipe d'animation :

L'APS élémentaire de Galgon est composé de 5 animatrices le matin et 6 animatrices le soir.

● ***Le rôle des animateurs :***

- Assurer la sécurité morale et physique en aménageant un cadre et des règles de vie et affective des enfants en étant attentif à leurs besoins.
- Accueillir et animer, en toute sécurité, les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire.
- Accueillir les familles, instaurer un climat de confiance en gardant une attitude professionnelle en facilitant la transition entre milieu familial et milieu scolaire.
- Responsable du groupe d'enfants, il est le meneur de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Travail en équipe

4. L'assistante sanitaire :

● ***La directrice adjointe assure le rôle d'assistante sanitaire :***

- Assure le suivi sanitaire des enfants.
- Est responsable du matériel sanitaire et médical.
- Constitue, renouvelle, et contrôle les contenus des trousse de secours.
- S'assure que le registre d'infirmerie est à jour.
- Administre les traitements et assure le protocole pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

IV. FONCTIONNEMENT

Tous les élèves de l'école élémentaire ont la possibilité d'être accueillis à l'APS de Galgon. Les familles doivent remplir un dossier d'inscription.

Nous avons choisi un mode de fonctionnement semi-souple, une organisation qui combine des activités encadrées et des moments libres pour l'enfant. C'est un équilibre entre l'encadrement et l'autonomie, cela permet aux enfants de pouvoir choisir les activités auxquels ils souhaitent participer.

A. Horaires

- **Matin :** 7h30 à 8h25
- **Soir :** 16h05 à 19h00

B. Déroulement

- **Journée type :**

Accueil du matin				
7h30 - 8h20	Accueil des enfants échelonné et accueil des familles			
	Activité de type calme proposée par les animateurs.	Pôles permanents : coloriage, dessin, ludothèque, coin lecture, jeux de construction...	Repos, « ne rien faire » ,discussions, échanges.	Proposition des enfants.
8h20 - 8h25	Rangement et trajet APS/école.			
Accueil du soir				
16h05 - 16h15	Accueil des enfants dans la cour de l'école sous le préau.			
16h15 - 16h20	Trajet école /APS et rangement des affaires dans les vestiaires.			
16h20 - 19h	Départ des enfants échelonné et accueil des familles.			
16H20 - 16h45	Goûter : fourni par les familles ; si l'enfant n'a pas de goûter, l'APS lui en donne un.			
16h45 - 18h	Accompagnement aux devoirs pour les familles et/ou les enfants qui le désirent.	Activités manuelles, culturelles, physiques ou sportives proposées par l'équipe d'animation.	Pôles permanents : coloriage, ludothèque, coin lecture, jeux de construction, jeux extérieurs (baby, ping-pong, basket, foot, jeux libres...).	Repos, « ne rien faire » ,discussions, échanges. Proposition des enfants.

18h00 - 19h	Pôles permanents : coloriage, ludothèque, coin lecture, jeux de construction, jeux extérieurs (baby, ping-pong, basket, foot, jeux libres...).	Repos, « ne rien faire », discussions, échanges. Proposition des enfants.
-------------	--	--

● *Matin :*

Ce temps doit permettre aux enfants d'arriver en classe dans les meilleures conditions.

Les enfants sont accueillis et partent sur les différents pôles d'activités de type « calme ».

Les enfants participent, aidés des animateurs, aux rangements des locaux.

Puis les enfants sont accompagnés de l'APS à l'école située juste en face (une route à traverser) en prenant toutes les dispositions liées à la sécurité et sont confiés aux enseignants.

● *Soir :*

A 16h05 (sortie des classes) les enfants sont récupérés dans la cour de l'école et sont accompagnés à l'APS par les animateurs en prenant toutes les dispositions liées à la sécurité.

Les enfants posent leurs affaires dans les vestiaires et s'installent pour prendre leur goûter (dehors, si le temps le permet).

Lorsque les enfants ont terminé leur collation, ils peuvent profiter des différents pôles d'activités et deviennent co-auteurs et co-porteurs de propositions d'activités.

Les enfants ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs. Certains les assument de manière volontaire et autonome. D'autres sont sollicités et accompagnés par les animateurs(trices) délégués à cette situation de veille.

C. Projets d'animation

● Suivant les envies, les propositions, les besoins et le rythme des enfants, les thématiques, les projets :

→ Espaces de vie calme : lecture, ludothèque, coloriage, afin de favoriser le repos, l'échange, le « rien faire ».

→ Jeux extérieurs : jeux de ballon, ping-pong, baby-foot... Afin de favoriser la confrontation, le défoulement.

→ Activités manuelles, culturelles, physiques, sportives proposées par les animateurs en relation avec un thème et mise en place de projet commun (spectacle, journal...) afin de favoriser la vie collective, la socialisation.

→ Lors de chaque période, vacances à vacances, un ou des projets d'animation sont mis en place, autour de thèmes définis par l'équipe d'animation et différents projets d'activités seront proposés.

→ « Le jardin partagé » : ce projet a pour but de faire vivre le potager créé en mars 2024 sur une parcelle à

proximité de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire. Accompagnés d'un animateur, les enfants de l'APS sèment, plantent, entretiennent, récoltent, le jardin partagé.

→ Sortie à la bibliothèque de Galgon tous les vendredis.

→ Sortie vélo, pêche.

→ Sensibiliser les enfants au respect l'environnement, initier au développement durable, au tri des déchets, au recyclage : tri sélectif, semaine goûter « zéro emballage », projet lié à l'environnement, composteur.

→ Spectacle de fin d'année porté par les enfants selon leurs envies, leurs idées et soutenu par l'équipe d'animation.

→ Temps de parole : réunions, échanges avec les enfants où ils peuvent s'exprimer sur le fonctionnement et l'organisation (le rassemblement, le goûter, les devoirs, les différents temps de l'APS), l'aménagement des salles et de l'extérieur, les besoins en matériel pédagogique et sportif, leurs envies, leurs idées, leurs besoins, leurs attentes concernant les activités.

→ Accompagnement aux devoirs : les enfants ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs soit à la leurs demandes, soit à la demande des familles. Du CP au CM2 : tous les soirs, 2 animateurs(trices) encadrent ce temps (1 dans chaque groupe), les enfants font leurs devoirs par classe de manière autonome ou accompagnés.

V. EVALUATION

Evaluer, c'est questionner sur la réalisation d'un projet mené. On constate si les objectifs ont été atteints, on mesure les écarts dans le but d'y apporter des éléments d'amélioration.

L'évaluation s'effectue sur plusieurs formes :

→ Par les enfants : lors des temps de parole, pendant la vie quotidienne, les retours formulés à chaque fin d'animations.

→ Par les familles : retours, échanges, communication.

→ Par l'équipe d'animation : lors des réunions de bilan ou autre temps d'échange :

→ Par la participation du directeur aux conseils d'école.

→ Par la mairie de Galgon : lors des commissions des affaires scolaires et périscolaires.